



Devis signé - erreur adresse

Par chloelr

Bonjour, j'ai signé un devis mais celui-ci est au nom du personne s'appelant comme moi (nom + prénom) mais l'adresse de domiciliation est différente.
Le devis est-il caduque?

Par Isadore

Bonjour,

Non, c'est une erreur sans grande importance. Un devis ne perd pas sa validité quand le client déménage.

De toute façon, la mention de l'adresse du client n'est pas obligatoire, et votre signature atteste que le client concerné est bien vous (et pas un homonyme).

Par TUT03

Bonjour

vous avez classé votre message dans la catégorie santé, est ce un devis de complémentaire santé ?

le cas échéant, je vous engage à demander la correction de l'adresse, afin d'avoir la certitude qu'il ne s'agit pas d'un homonyme existant dans le fichier de l'entreprise, qui aurait un NIR (numéro de "sécurité sociale") différent du votre ce qui aurait pour effet de faire varier les tarifs (âge) et ne vous permettrait pas de bénéficier de ce contrat

si ce n'est pas un contrat de complémentaire santé mais un contrat qui engage l'entreprise à intervenir à votre domicile (exécution de travaux) ou engageant des frais de livraison par un moyen propre à l'entreprise (porte engin, camion de l'entreprise), la distance entre l'entreprise et votre domicile peut avoir un impact sur les coûts de livraison et bien sûr, vous devez vous assurer que la prestation ou les biens soient bien exécutés à la bonne adresse